



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENTS SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2022)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui sera tenue le 24 novembre 2021, à 19 h, par vidéoconférence, un avis de motion sera donné pour le règlement suivant :

- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2022 (RCA21-27003)

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE NOVEMBRE 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva